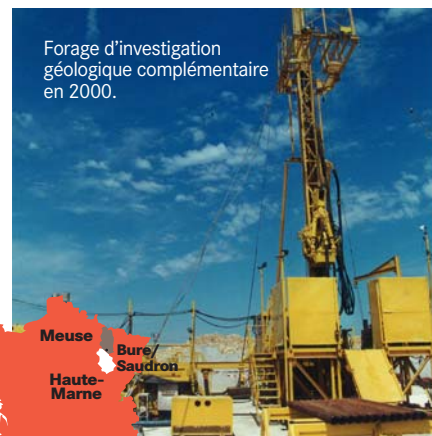


Meuse et Haute-Marne : les meilleurs candidats

Volontaires pour accueillir un laboratoire souterrain, la Meuse et la Haute-Marne, comme le Gard et la Vienne, ont vu leur sous-sol ausculté par l'Andra dès 1994. En août 1999, décision était prise de retenir le site géologique le plus favorable sur les communes de Bure et de Saudron.

Tout commence le 30 décembre 1991 par le vote de la loi relative à la gestion des déchets radioactifs. La France s'engage dans différentes voies de recherche pour protéger, à long terme, l'homme et son environnement des risques liés aux déchets les plus radioactifs. L'une des solutions envisagées par la loi est alors le stockage en couches géologiques profondes. C'est à l'Andra que sont confiées ces

recherches, notamment via la réalisation de laboratoires souterrains. Le député Christian Bataille est chargé d'une mission d'information et de médiation destinée à recueillir les candidatures des collectivités locales pour implanter un laboratoire. Il remet son rapport au gouvernement en décembre 1993. Parmi les 30 collectivités rencontrées, il propose quatre départements dont le sous-sol possède des qualités géologiques *a priori*



intéressantes : le Gard (argile), la Vienne (granit), la Meuse et la Haute-Marne (reposant sur une même géologie argileuse). Pendant plus de deux ans, leur géologie est alors étudiée à la loupe par l'Andra via des forages et des campagnes de reconnaissance sismique.

1999 : le Laboratoire est autorisé

En juin 1996, l'Andra dépose trois demandes d'autorisation d'installation et d'exploitation (DAIE) de laboratoires souterrains. De mars à octobre 1997 sont conduites des enquêtes publiques. Les sites de la Vienne et du Gard sont finalement abandonnés : le premier faute d'un consensus scientifique et le second du fait de l'opposition locale. Seul le site issu de la fusion de la Meuse et de la Haute-Marne est retenu par le gouvernement. L'autorisation est actée par décret le 3 août 1999. En septembre 2000 débute le creusement du puits d'accès principal du Laboratoire, qui atteindra, à 490 mètres sous terre, le cœur de la couche argileuse du Callovo-Oxfordien. •

VOTE FAVORABLE DES ÉLUS DE MEUSE ET DE HAUTE-MARNE

Le 26 novembre 1993, un mois après leurs homologues de Haute-Marne, les 31 conseillers généraux de la Meuse votent à l'unanimité pour l'implantation du Laboratoire souterrain. Mais avec une réserve formelle : « la réversibilité », se remémore Rémi

Herment, qui a présidé le conseil général de la Meuse de 1982 à 1998. « *Le Laboratoire a donné un avenir, de l'espoir, des formations et des emplois à une région qui avait alors peu de perspectives économiques. Si c'était à refaire, je referais exactement pareil.* » Quatre ans plus tard,

le conseil régional de Champagne-Ardenne, les conseils généraux de la Meuse et de la Haute-Marne et 30 communes sur 33 concernées par le projet se déclarent à nouveau favorables.